

Extrait de procès-verbal
Réunion mensuelle du Conseil d'administration
de la Corporation de développement communautaire d'Amos
Le 20 janvier, 2015

Étaient présents: Sylvie Boucher
 Josée Chouinard
 Yvon Desrosiers
 Rose-Anne Mercier
 André Tessier
 Carole Boucher, invitée

Étaient absents Guylaine Belley
 Gilles Boucher

ATTENDU QUE la région a toujours maintenu un principe dans ses choix de développement, et ce, depuis 50 ans, soit que tous les citoyens et citoyennes de l'Abitibi-Témiscamingue doivent avoir accès aux mêmes services et peuvent aspirer à se réaliser, sans égard à leur lieu de résidence;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec, par le projet de loi no 28, en abolissant les structures de concertation régionale et en diminuant les moyens de développement socioéconomique, porte atteinte à l'épanouissement de nos populations;

ATTENDU QUE plusieurs autres dispositions législatives, comme le projet de loi no 10, modifient de fond en comble la desserte de la population en matière de santé et services sociaux;

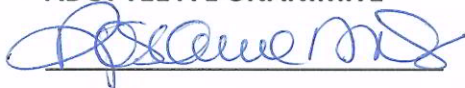
ATTENDU QUE le comité de mobilisation de l'Abitibi-Témiscamingue fournira un plan d'action pour une activité de mobilisation à tenir le 29 janvier prochain.

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par André Tessier, appuyé par Sylvie Boucher et unanimement résolu

Que la Corporation de développement communautaire d'Amos adhère au manifeste de l'Abitibi-Témiscamingue et qu'elle participe aux activités de mobilisation du 29 janvier prochain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Rose-Anne Mercier, présidente